

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

1^{ER} MAI 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{ER} MAI 2013, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT (il quitte la séance à 18 h 35)
et de M^{me} Carmen Rivard, mairesse de Nédélec et préfète suppléante
de la MRCT

EST ABSENTE :

M^{me} Claudine Laforge Clouâtre, mairesse de St-Édouard-de-Fabre

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

EST ÉGALEMENT ABSENT :

M. Daniel Dufault, coordonnateur au service d'aménagement

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de
17 h à 17 h 30.

05-13-226A

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption
de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet fait mention de trois rencontres ayant eu lieu dernièrement :

- Rencontre d'échanges le 25 avril 2013, à Temiskaming Shores où acteurs municipaux, représentants du Témiscamingue ontarien, de l'ACFO, du Collège Boréal et des Premières Nations ont eu une réunion de travail. L'objectif était de continuer à mieux comprendre les réalités que vit chacun de ces groupes et de faire des maillages sur des projets communs. Lors de cette rencontre, les dossiers touristiques et le dossier d'abattage ont entre autres été discutés. La priorité au cours de la prochaine année est la mise en place d'une structure d'échange permanente;
- Conférence téléphonique le 29 avril 2013 avec le préfet de la MRC du Pontiac, M. Michaël McCrank et leur directeur général, M. Rémi Bertrand. Cette MRC a octroyé un contrat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie pour la réalisation d'un rapport sur l'étude de regroupement municipal pour leur MRC. Vu les similarités relevées dans cette étude entre cette MRC et la MRCT, les municipalités du Témiscamingue recevront le rapport pour fin de réflexions;
- Le 30 avril 2013 avait lieu une rencontre avec des intervenants de l'Ontario à North Bay. Cette rencontre, de nature économique est la deuxième entre la MRC de Témiscamingue et la Ville de North Bay. Les échanges ont été fructueux et de part et d'autre, il y a une volonté de travailler ensemble afin de trouver des solutions aux irritants qui compliquent les échanges interprovinciaux. De plus, la Ville de North Bay est également prête à discuter de projets économiques à travailler sur une base commune.

05-13-227A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

05-13-228A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

05-13-229A

Autorisation pour appel d'offres – Aménagement d'une toilette publique par le Comité municipal de Laniel.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la préparation, par le Comité municipal de Laniel, des devis / demandes de soumissions ainsi que la publication d'appels d'offres par voie d'invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs conformément aux dispositions du Code municipal ainsi qu'à la politique contractuelle en vigueur, pour l'aménagement d'une toilette publique, comme suit :
 - 5 000 \$: Plomberie (contrat de gré à gré);
 - 1 500 \$: Électricien (contrat de gré à gré);
 - 15 000 \$: Construction du bâtiment (contrat de gré à gré);
 - 6 000 \$: Installation septique (contrat de gré à gré);
 - 3 000 \$: Imprévus.

Le Comité municipal de Laniel procède, le cas échéant, à l'octroi des contrats / travaux selon un échéancier répondant à leurs besoins.

05-13-230A

Consultation du ministère des Ressources naturelles pour la fermeture de deux chemins forestiers (côté ouest du Grand lac Victoria) dans la réserve faunique La Vérendrye et de trois chemins forestiers au nord du lac Bay (pourvoirie Lac à la Truite), en territoire non organisé (TNO).

La décision est reportée au conseil des maires du 15 mai 2013.

05-13-231A

Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013 – Laniel – Demande de 4 000 \$.

Considérant les articles 7 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, chapitre 0-9) concernant la gouvernance en territoire non organisé;

Considérant la résolution du Comité municipal de Laniel au sujet du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la demande du Comité municipal de Laniel pour l'installation d'un nouveau ponceau et réalisation d'accotements sur une distance de 1 km selon un coût estimé à 4 000 \$;
- ❖ De recommander la présente demande d'aide financière auprès du député de Rouyn-Noranda - Témiscamingue, M. Gilles Chapadeau.

05-13-232A

Compensation de base pour le TNO Laniel dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Reddition de comptes).

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 1 904 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012-2013;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs,

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

05-13-233A

Programme d'aide financière aux MRC – Appui à la démarche initiée par la MRC Robert-Cliche.

Attendu que la MRC Robert-Cliche a initié une démarche auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en vertu de la résolution n° 5032-13 adoptée le 10 avril 2013;

Attendu que la MRC de Témiscamingue trouve important d'appuyer cette démarche en lien avec le Programme d'aide financière aux MRC;

Attendu que la MRC de Témiscamingue bénéficie d'un montant annuel à la hauteur de 115 000 \$ au cours des trois derniers exercices financiers;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de reconduire le Programme d'aide financière aux MRC et de bonifier les enveloppes budgétaires afin de mieux répondre aux besoins des MRC.

05-13-234A

Classification CSST – Suivi du dossier.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter les nouveaux taux établis par la CSST pour les années 2007 à 2012 tel que confirmé dans la correspondance reçue le 3 avril 2013 et de procéder au paiement des avis de cotisation lorsque ceux-ci auront été reçus à la MRC.

Les communications échangées avec la CSST auront permis de revoir à la baisse les divers taux de classification, notamment en faisant passer les avis de cotisation de 128 600 \$ à 80 000 \$ pour finalement arriver à un montant estimé à 24 000 \$.

05-13-235A

Gestion des matières résiduelles – Relais écocentre local (REL) pour les TNO.

M. Philippe Barette se retire des discussions, concernant ce point, afin d'éviter tout conflit d'intérêts et éviter d'influencer la décision.

Considérant que les utilisateurs du TNO n'ont pas accès à une collecte porte-à-porte de leurs matières résiduelles;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a installé un conteneur de type « Roll-off » afin d'offrir un service de disposition des déchets domestiques générés par les utilisateurs du TNO;

Considérant que depuis plusieurs années, nous devons changer l'emplacement de ce conteneur afin de réduire les nombreuses plaintes (plaintes d'odeurs, d'éparpillements des matières par les animaux, mauvaises dispositions par les utilisateurs, etc.);

Considérant que l'emplacement actuel du conteneur sur le chemin de Maniwaki est encore problématique;

Considérant qu'en l'absence de surveillance constante, n'importe quel citoyen (utilisateur ou non du TNO) utilise actuellement le conteneur pour disposer d'encombrants divers;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre la Ville de Témiscaming et la MRC le 17 avril 2013 afin d'implanter un Relais d'écocentre local (REL) commun dans le secteur Letang;

Considérant que ce REL serait localisé de façon à contrôler davantage la provenance des utilisateurs (surveillance plus constante);

Considérant que le REL offrirait, en plus de notre conteneur à déchets domestiques du TNO, des bacs pour les matières recyclables et compostables (à l'extérieur du REL, donc accessibles 24 h / 24 h), ainsi que des espaces pour la récupération du bois, du métal, etc. donc, un meilleur tri des matières;

Considérant que la MRC paierait un montant forfaitaire évalué à 10 920 \$ par année, comprenant une partie des frais de surveillance du REL ainsi que de la disposition des différentes matières à récupérer (bois, matières compostables et recyclables, etc.), autre que celles dans le conteneur à déchets;

Considérant qu'un montant serait également payé par la MRC afin de défrayer une partie des investissements (estimés à 54 000 \$) pour l'implantation du REL, équivalent à 20 % des coûts, donc environ 10 800 \$ pour la MRC;

Considérant que la MRC produira des pancartes pour mettre à divers endroits sur les chemins de Maniwaki et du Hardwood pour indiquer aux utilisateurs du TNO où disposer de leurs matières résiduelles, dès que le REL sera en fonction (prévu pour le mois de juillet);

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer l'entente avec la Ville de Témiscaming au montant annuel de 10 920 \$ ainsi qu'un investissement de l'ordre de 20 % des coûts d'implantation, jusqu'à concurrence de 10 800 \$.

M. Barette revient siéger au comité administratif.

05-13-236A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour embauche de M. Jean-Pierre Bernard et M. Éric Bellehumeur.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Éric Bellehumeur à titre d'opérateur de camion :
 - Salaire : 18,58 \$ heures / semaine – 38 646,40 \$ / année;
 - Entrée en fonction : 30 avril 2013.
- ❖ D'autoriser l'embauche de M. Jean-Pierre Bernard à titre de responsable de la cour :
 - Salaire : 16,26 \$ heures / semaine – 33 820,80 \$ / année;
 - Entrée en fonction : 4 avril 2013

Messieurs Bernard et Bellehumeur sont assujettis à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- En raison de 40 heures / semaine;
- Un horaire flexible selon les besoins de l'Écocentre;
- Temps supplémentaire repris en congé selon une entente avec la directrice de l'Écocentre, à « taux simple ».

Les membres du comité administratif souhaitent la mise en place d'une exigence pour un examen médical et/ou de tests de dépistage lors d'embauche de nouveau employé, notamment pour les postes de manœuvre. Des vérifications seront effectuées et amenées lors d'une prochaine séance.

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour achat d'un air climatisé mural au poste de pesée.

05-13-237A

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'achat d'un air climatisé mural au poste de pesée pour un coût estimé à 2 540 \$.

05-13-238A

Gestion des matières résiduelles – Camion de remplacement.

Rapport de la situation émis par M. Michaël Gaudet, mécanicien à l'Écocentre.

Le comité administratif prend acte des nombreux bris mécaniques des camions de collecte des matières résiduelles depuis les deux dernières semaines, occasionnant des retards sur l'horaire de la collecte. Le nombre élevé d'heures d'opération et de circulation des camions explique principalement les bris répétitifs relevés sur la flotte de camions.

Présentement, la MRC de Témiscamingue ne possède aucun camion de remplacement fonctionnel en cas de bris majeur d'un de ses camions. La collecte des matières résiduelles est un service essentiel pour la population témiscamiennne! Une solution doit être mise en place pour éviter tout retard.

Deux options ont été analysées :

- ⇒ Option 1 : Louer un camion auprès d'un tiers fournisseur. M^{me} Katy Pellerin a établi différents contacts et seule la compagnie Peterbilt offre cette opportunité. Le coût mensuel s'élève à 9 330 \$.
- ⇒ Option 2 : Voir à la réparation du camion à chargement arrière. L'estimation des coûts est évaluée à 10 000 \$.

Considérant la condition actuelle de la flotte de camion de collecte des matières résiduelles;

Considérant le délai de livraison du camion neuf établi pour septembre 2013;

Considérant les coûts pour la location mensuelle d'un camion de collecte des matières résiduelles;

Considérant la nécessité, pour la MRCT, de maintenir en tout temps, le service de collecte des matières résiduelles;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la réparation du camion usagé à chargement arrière;
- ❖ De recommander au conseil des maires, l'achat d'un nouveau camion afin de rajeunir la flotte des camions pour le printemps 2014.

Gestion des matières résiduelles – Calendrier de la collecte sélective.

05-13-239A

Le comité administratif prend acte de la correspondance transmise le 22 février 2013 de M. Marc Deulceux des Éditions Média Plus Communication.

Les membres du comité administratif réitèrent le maintien de la résolution n° 02-13-056A, soit la résiliation de l'entente avec cette entreprise.

05-13-240A

Carte électronique des projets en multifonctionnalité.

Attendu que dans le cadre du programme d'appui à la multifonctionnalité où un projet d'implantation de parcelles d'essai de cerisiers nains fût mis en place;

Attendu que ce projet collectif regroupant 10 entreprises agricoles du Témiscamingue et ayant pour but d'établir des sites de démonstration de la production de cerisiers nains rustiques;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la divulgation de renseignements sur le site du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans le cadre du programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture pour le projet;
- ❖ D'autoriser M^{me} Monia Jacques, agente de développement, à signer le document « *Carte électronique vDC1* », étant la responsable à la MRC de Témiscamingue pour ce projet.

05-13-241A

Projet étudiant 2013 – Support au service d'évaluation.

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche d'un étudiant afin de combler un besoin au service d'évaluation pour la période estivale 2013.

Le taux horaire pour le poste sera de 11 \$. Le niveau d'étude requis pour ce poste se situe au niveau collégial.

La durée proposée pour ce poste est de 8 semaines à 35 heures / semaine. La contribution totale de la MRCT s'élève à 3 080 \$.

Ce poste vient en support au service d'évaluation afin de réaliser diverses tâches cléricales.

Le but de l'engagement de cette ressource supplémentaire est d'alléger la tâche de l'agente de soutien en évaluation qui devra consacrer du temps pour l'implantation du projet de délégation des baux de villégiature, ainsi que d'apporter une aide à titre de secrétaire d'élection pour les élections 2013 à la préfecture.

M. Arnaud Warolin quitte la séance; M^{me} Carmen Rivard, préfète suppléante et mairesse de Nédélec préside alors la séance.

Il est 18 h 35.

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à son règlement de zonage (règlement n° 122).

05-13-242A

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu que la municipalité d'Angliers a adopté le règlement n° 122 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité d'Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 122, adopté le 8 avril 2013 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité d'Angliers est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 122 soumis par la municipalité d'Angliers ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 122 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

05-13-243A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 237).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la Municipalité régionale de comté;

Attendu que la municipalité de Duhamel-Ouest désire amender son règlement de zonage n° 196 présentement en vigueur pour interdire la construction sur 8,6 hectares dans le bassin versant du lac Laperrière;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Duhamel-Ouest à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 237, adopté le 18 avril 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 3 novembre 1995. Les changements proposés n'affectent pas des éléments ou des zones mentionnés au schéma d'aménagement. Le règlement n° 237 apparaît donc conforme aux dispositions du schéma d'aménagement et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 avril 2013

Date de réception à la MRCT : 17 avril 2013

05-13-244A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à son règlement de zonage (règlement n° 0108).

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu que la municipalité de Kipawa a adopté le règlement n° 0108 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Kipawa à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 0108, adopté le 12 mars 2013 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Kipawa est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 0108 soumis par la municipalité de Kipawa ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 0108 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Certificat de conformité

Approbation de la résolution n° 2013-046 de la municipalité de Moffet.

05-13-245A

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu qu'après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Moffet apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 2013-046 de la municipalité de Moffet, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

05-13-246A

Certificat de conformité

Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à son règlement de zonage (règlement n° 60-2013).

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu que la municipalité de Rémigny a adopté le règlement n° 60-2013 (zonage) et qu'après analyse, celui-ci apparaît conforme au schéma d'aménagement révisé;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 60-2013, adopté le 2 avril 2013 – zonage).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

À l'exception des dispositions relatives à la protection des rives (RCI, article 4.4), des dispositions relatives aux nouvelles porcheries (RCI, article 7.24), des dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole (RCI, article 7.27) et des dispositions relatives à l'amendement d'un règlement municipal d'urbanisme ou à l'adoption d'un règlement d'emprunt (RCI, articles 8.4 et 8.5), la municipalité de Rémigny est exclue de l'application du Règlement de contrôle intérimaire.

Après analyse, le règlement de zonage n° 60-2013 soumis par la municipalité de Rémigny ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI et peut entrer en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 60-2013 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

05-13-247A

Avis sur la demande de Communication-Témiscamingue à la CPTAQ : lots 4137963-P, 4137964-P et 4580780-P du cadastre du Québec, dans la municipalité de St-Édouard-de-Fabre (utilisation autre que l'agriculture) – Dossier 404757.

Considérant la demande de Communication-Témiscamingue, organisme fournissant des services d'utilité publique, requérant de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – lots 4137963-P, 4137964-P et 4580780-P du cadastre du Québec dans la municipalité de St-Édouard-de-Fabre (dossier 404757);

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De recommander à la Commission (CPTAQ) d'autoriser le projet de Communication-Témiscamingue.

Nature de la demande

Il s'agit de l'implantation d'une tour de radiocommunication et de réseau d'urgence et de sécurité publique (réseau rural Internet haute vitesse).

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Il s'agit d'un site sans intérêt pour l'agriculture (endroit rocheux);
- L'autorisation demandée n'ajoutera pas de nouveaux logements ou commerces en zone agricole (pas de nouvelles contraintes en ce qui concerne les odeurs).

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet soumis par Communication-Témiscamingue est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

Country Fest 2013 d'Eagle Village à Kipawa.

05-13-248A

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de Kipawa Country Fest, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

05-13-249A

Pour tous les bouts de chou de Témiscaming – Projet d'agrandissement pour une salle de stimulation.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'organisme Pour tous les bouts de chou de Témiscaming pour son projet d'agrandissement pour une salle de stimulation, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

05-13-250A

Club Témis-Canin de Lorrainville – Demande financière de 3 000 \$ comme partenaire fondateur.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière du Club Témis-Canin de Lorrainville, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Le conseil des maires s'est déjà positionné sur le présent dossier lors de l'attribution du financement dans le cadre de l'appel de projets pour le Pacte rural.

05-13-251A

Chambre de commerce – Tournoi de golf le 21 juin 2013 – Demande d'aide financière de 500 \$ à 1 000 \$.

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de la Chambre de commerce pour son tournoi de golf 2013, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions des municipalités locales.

05-13-252A

Soirée « Reconnaissance des élèves » de l'École Marcel-Raymond.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer financièrement à la soirée « Reconnaissance des élèves » de l'École Marcel-Raymond pour un montant de 250 \$.

05-13-253A

1^{er} Salon du sport, du plein air et du loisir culturel – Demande d'aide financière de 1 000 \$.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ De contribuer financièrement au 1^{er} Salon du sport, du plein air et du loisir culturel pour un montant de 1 000 \$ dédié à la promotion et à la publicisation de l'évènement à portée régionale.

Pour l'avenir, les membres du comité administratif demandent d'être informés de ce type de projet avant sa publication publique, notamment lorsque la MRCT sera interpellée pour une aide financière.

05-13-254A **École Notre-Dame-de-Liesse de St-Eugène-de-Guigues – Demande d'aide financière de 305,20 \$.**

Le comité administratif prend acte de la demande d'aide financière de l'École Notre-Dame-de-Liesse de St-Eugène-de-Guigues, mais n'a pas de budget prévu à cet effet. Cette demande relève des attributions de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

05-13-255A **Abonnement à l'Association des techniciens en prévention des incendies (ATPIQ).**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

- ❖ D'adhérer à l'Association des techniciens en prévention des incendies (ATPIQ) au montant de 90 \$ pour l'année 2013.

05-13-256A **Plan de communications pour le TNO – Relocalisation du REL.**

M. Tomy Boucher informe le comité administratif qu'un plan de communication devra être mis en place, afin d'informer la population et les villégiateurs de l'endroit où ils devront disposer de leurs matières résiduelles, suite à la relocalisation du REL pour les TNO.

L'installation de pancartes aux emplacements antérieurs, de même que l'envoi d'avis postaux sont prévus. Les membres du comité administratif seront informés lors de la prochaine séance des coûts associés à ce plan de communications.

05-13-257A **Séances d'informations publiques pour le PDZA.**

Du 22 avril au 25 avril 2013, la MRCT a organisé des séances d'informations publiques en lien avec la démarche du *Plan de développement de la zone agricole*, entreprise en janvier 2013 et dont la fin est prévue pour septembre 2014.

Ces rencontres visaient l'atteinte des objectifs suivants :

- 1) Informer la population sur les raisons pour lesquelles la MRCT entreprend une telle démarche;
- 2) Informer la population sur les objectifs poursuivis à l'intérieur de cette démarche;
- 3) S'assurer que la population connaît les tenants et aboutissants du PDZA de même que les échéanciers;
- 4) Donner des exemples d'actions réalisées lors de la réalisation de PDZA dans d'autres MRC.

Malgré la faible participation du public, la MRCT se dit très satisfaite du déroulement de ces rencontres. La démarche prévoit une participation citoyenne par la mise en place des groupes de discussions représentatifs de tous les acteurs du monde agricole, incluant des intervenants intéressés à y apporter leurs contributions.

05-13-258A Service d'évaluation – Rapport d'activités.

Le C. A. prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-13-259A Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 mars 2013 au 15 avril 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 141,94 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 953,20 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 610,42 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 957,78 \$
Richard Pétrin (congé maladie)	Coordonnateur du service de collecte sélective	0,00 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 226,16 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	48 435,64 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 518,06 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Nom	Description	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1300303	AGRITIBI R.H. INC.	GODET CHARGEUR COMPACT	3 227,17 \$
C1300306	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	2 531,69 \$
C1300314	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL 28-02-2013	5 272,68 \$
C1300315	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL 28-02-2013	1 363,39 \$
C1300324	SANQUIP INC.	GEAR BOX SHAFT # 3	1 149,75 \$
C1300384	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL 31-03-2013	3 626,49 \$
C1300386	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL FÉVRIER-MARS 2013	5 976,51 \$
C1300392	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL 31-03-2013	4 463,48 \$
C1300410	SANQUIP INC.	PIÈCES CAMION # 3	731,42 \$
C1300413	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL 31-03-2013	2 369,41 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1300420	VITRERIE TÉMISCAMINGUE INC.	PARE-BRISE CAMION	350,00 \$
C1300430	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES CAMIONS 31 MARS 2013	709,45 \$
C1300431	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL 31-03-2013	923,75 \$
C1300436	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL 31 MARS 2013	300,00 \$
C1300459	WAJAX SYSTEMES DE PUISSANCE	SEAL INVENTAIRE CAMION	63,38 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1300313	JM ROBERT	LOCATION + LEVEE TNO FEV.	896,80 \$
C1300330	WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE	OUTIL GARAGE POUR SERRER NUT	645,78 \$
C1300338	CFER LA RENAISSANCE	58TV, 56 ÉCRANS, AUTRES	3 086,21 \$
C1300348	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT SYMKAM FÉV.	49 328,40 \$
C1300356	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT FÉVRIER 2013	5 475,64 \$
C1300363	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 28-02-2013 (634-2233)	2 731,56 \$
C1300378	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. FÉV. 2013	11 554,99 \$
C1300383	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE AVRIL 2013	91,93 \$
C1300408	PRUD'HOMME MAXIME	2 RÉFRIGÉRATEUR - ÉCOCENTRE	600,00 \$
C1300416	TRANSPORT SYMKAM ENR.	CONTRAT LEVÉE	5 203,14 \$
C1300418	VILLE DE TÉMISCAMING	TRANSPORT BOIS REL	1 360,00 \$
C1300429	DISTRIBUTION PRAXAIR	LOC.OXYGÈNE ÉCOCENTRE MARS	12,27 \$
C1300438	GROUPE ULTIMA INC.	CAUTIONNEMENT CENTRE TRANSFERT	600,00 \$
C1300439	HOME HARDWARE	CAFETIÈRE ÉCOCENTRE	191,37 \$
C1300441	JM ROBERT	LOCATION + LEVEE TNO MARS	574,88 \$
C1300443	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD 29-03-2013	963,74 \$
C1300446	LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES GADI INC.	FUSIBLE PRESSE	29,43 \$
C1300447	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT SYMKAM MARS	55 253,70 \$
C1300450	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAMION AVRIL 2013	289,74 \$
C1300451	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT MARS 2013	4 851,50 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			
C1300428	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	FABRICATION BARRIÈRE ÉCOCENTRE	1 963,77 \$
PACTE RURAL			
C1300434	FONDATION DES AMIS DE RÉMI	PACTE RURAL 2012	9 528,00 \$
C1300449	O.B.V.T.	PACTE RURAL 2012	10 000,00 \$
C1300458	VILLE DE BELLETERRE	PACTE RURAL 2012	20 000,00 \$
PROJET VOLET II			
C1300326	SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE	PROJET # 908-13 VOLET II	1 207,40 \$
C1300336	ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE ZECS	PROJET # 871-12 VOLET II	18 000,00 \$
C1300433	ECTEC ENR.	PROJET # 865-12 VOLET II	1 953,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1300374	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 21-03-2013 AE	211,62 \$
C1300381	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS 18-03-2013 AVENIR ENFANT	165,56 \$
C1300456	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 10 AVRIL 2013	47,43 \$
QC EN FORME			
C1300317	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	ANIMATION PE ACTIVE QEF	510,00 \$
C1300329	TRANSPORT GILLES PAQUETTE	AUTOBUS QEF	1 952,95 \$
C1300339	CLD DE LA VALLÉE-DE-L'OR	GR13 QEF	3 006,22 \$
C1300341	DESROCHERS LUCIE	DÉPL. 18-03-2013 QEF	20,00 \$
C1300344	GAUTHIER MANON	DÉPL. 07-15 FÉV., 17-20 MARS	449,52 \$
C1300354	ROBERT CÉLINE	DÉPL. 18-03-2013 QEF	135,00 \$
C1300368	EAGLE VILLAGE FIRST NATION	PROJET SKATE PARK QEF	2 548,39 \$
C1300369	GAUDET MARC	DÉPL. 18-20 MARS QEF	193,10 \$
C1300371	LE RIFT	ANIMATION QEF	1 440,00 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1300375	ÉCOLE GILBERT-THÉBERGE	PROJET YOGA QEF	1 000,00 \$
C1300382	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	QUÉBEC EN FORME - ACTI LEADER	1 424,16 \$
C1300387	GINGRAS MARJORIE	ATELIER, DÉPL. 27-02 AU 20-03 QEF	967,14 \$
C1300391	LA JOYEUSE BOUFFE	REPAS RÉUNION QEF	86,96 \$
C1300400	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	PROJET GLISSADE - QEF	1 162,00 \$
C1300415	THÉÂTRE DU RIFT	CAMP DE JOUR SEMAINE RELÂCHE	3 000,00 \$
C1300424	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	BUFFET AE-QEF	140,17 \$
C1300442	LAFONTAINE JOANIE	PSYCHOMOTRICITÉ MARS QEF	387,28 \$
PATRIMOINE CULTUREL			
C1300319	PARENT JEAN-YVES	PROJET IDENT. PATRIMONIAL 2 ^E	6 000,00 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1300323	QUENNEVILLE JEAN	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300346	LAFORST MONIQUE	SUBV. LAAA	218,00 \$
C1300357	SUCCESSION CLÉMENCE BREAUT	SUBV. PRU	4 920,00 \$
C1300358	SUCCESSION CLÉMENCE BREAUT	SUBV. PRU	2 502,00 \$
C1300364	BOLDUC RÉJEAN	SUBV. RÉNOVILLAGE	6 676,00 \$
C1300388	HÉROUX ANGIE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300437	GAUTHIER DIANE	SUBV. LAAA	168,00 \$
COMITÉ MUNICIPAL AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE			
C1300308	CORRIVEAU PIERRETTE	DÉPL. CMAA 12-03-2013	79,56 \$
C1300309	DUBUQUE ÉRIC	DÉPL. CMAA 13-03-2013	54,00 \$
C1300310	DÉNOMMÉ LOUIS-PHILIPPE	DÉPL. CMAA 13-03-2013	34,20 \$
PDZA			
C1300393	LE CENTRE	LOCATION SALLE PDZA 23-04	172,46 \$
C1300402	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	LOCATION SALLE PDZA 25-04	125,00 \$
C1300403	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	LOCATION SALLE 24-04 PDZA	120,00 \$
C1300404	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	DÉPÔT SALLE PDZA 22-04	237,97 \$
C1300448	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	LOCATION SALLE PDZA 12-03-2013	57,49 \$
MRCT - DIVERS			
C1300304	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	BUFFET GAMME 15-03-2013	70,05 \$
C1300305	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	BILLET - CONFÉRENCE 12 MARS	34,49 \$
C1300307	CONSEIL DE LA CULTURE	ADHÉSION 2013	25,00 \$
C1300311	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 13-15-27-28 FÉV., 15 MARS	316,83 \$
C1300312	JACQUES MONIA	DÉPL. 14-26 FÉV., 11-12-14 MARS	219,05 \$
C1300316	MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	PÉNALITÉ TVQ OCT. À DÉC. 2012	192,37 \$
C1300318	OBVAJ	TABLE GIRT JANV-FÉV.	5 888,13 \$
C1300320	PIERRE-EAU 2002	THERMOSTAT, DEBOU. TOILETTE	89,68 \$
C1300321	PITNEY BOWES	CONTRAT 01-04 AU 30-06-2013	692,56 \$
C1300322	PITNEY WORKS	RECHARGE TIMBREUSE PRÉPAYÉ	1 724,63 \$
C1300325	SMITH RHONDA	SURV. EXAMEN POMPIER	100,00 \$
C1300327	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	PHILIPPE BOUTIN # 53516745	525,94 \$
C1300328	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	CELL, SALAIRES, LOYER	3 015,38 \$
C1300331	BELL CONFÉRENCES INC.	APPEL CONFÉRENCE 13-02-2013	35,58 \$
C1300332	BELL MOBILITÉ	CELLULAIRES MARS 2013	421,95 \$
C1300333	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 ^{ER} AU 15 MARS 2013	12 447,85 \$
C1300334	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 19-02-2013 (139-6556)	844,19 \$
C1300335	VISA DESJARDINS	RELEVÉ ARNAUD 28-02-2013	1 005,06 \$
C1300337	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 05-08-13-21 FÉV., 16 MARS	77,05 \$
C1300340	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	VENTES POUR TAXES	4 741,10 \$
C1300342	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	DÉSINCARCÉRATION 04-03-2013	1 698,00 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1300343	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM FÉVRIER	99,78 \$
C1300345	LA JOYEUSE BOUFFE	REPAS CONF. OPÉMICAN 21 MARS	395,48 \$
C1300347	LEMAY MARCELLE	TABLEAU MINISTRE MAROIS	250,00 \$
C1300349	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	VENTES TAXES / D. LACROIX	964,16 \$
C1300350	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	VENTE TAXES / EST-PRIX JEUNESSE	4 694,57 \$
C1300351	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	VENTE TAXES / 9075-6347 QC INC.	396,83 \$
C1300352	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	VENTE TAXES / G. LARABÉE	2 437,73 \$
C1300353	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	VENTE TAXES / J. AUBÉ	727,78 \$
C1300355	SADC DU TÉMISCAMINGUE	PLANIF. STATÉGIQUE 2012	10 000,00 \$
C1300359	VILLE DE BELLETERRE	VENTE TAXES / S. KUDJICK GIRARD	12 802,80 \$
C1300360	VILLE DE TÉMISCAMING	VENTE TAXES / F. LANGLOIS	9 898,84 \$
C1300361	VILLE DE VILLE-MARIE	VENTE TAXES / N. RANCOURT	73,79 \$
C1300362	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	TAXES STEVE RANNOU - MOFFET	130,95 \$
C1300365	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	1 ^{ER} VERS. CONTRIBUTION CLD	49 450,00 \$
C1300366	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES FÉVRIER 2013	32 095,51 \$
C1300367	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ	1 ^{ER} VERS. CONTRIBUTIONS 2013	18 583,00 \$
C1300370	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES AVRIL 2013	6 357,91 \$
C1300372	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	TAXES REÇU ERREUR - TD BANK	1 245,31 \$
C1300373	SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC	BANQUET P. BOUTIN	97,73 \$
C1300376	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU	DAS FÉDÉRALES MARS 2013	10 167,70 \$
C1300377	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 MARS 2013	13 003,87 \$
C1300379	ASS. DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX	ADHÉSION 2013	500,14 \$
C1300380	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	REPAS C.A. 3 AVRIL 2013	137,86 \$
C1300385	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	141,00 \$
C1300389	ICLIC	HEBERGEMENT WEB ANNUEL	574,90 \$
C1300390	JACQUES MONIA	DÉPL. 21 AU 30 MARS 2013	686,68 \$
C1300394	LES ARTS ET LA VILLE	COTISATION 2013	300,00 \$
C1300395	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN AVRIL 2013	3 731,31 \$
C1300396	LES PUBLICATIONS DU NORD-OUEST	ABONNEMENT FRONTIÈRE 1 AN	65,60 \$
C1300397	LOCATION GARAGE LUC LEBLANC	FICHE ÉLECTRIQUE-MRC BAS	45,99 \$
C1300398	MISSION Tournesol	DON DÉCES LÉO LAROCHELLE	100,00 \$
C1300399	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	FONDS LOTS INTRAMUNICIPAUX	5 000,00 \$
C1300401	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	1 ^{ER} VERS PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300405	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	1 ^{ER} VERS PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300406	PELLERIN KATY	DÉPL. 19 AU 21 MARS 2013	1 063,77 \$
C1300407	PROVIGO DE VILLE-MARIE	RELEVÉ ACHAT 31-03-2013	396,89 \$
C1300409	ROSE JAWBONE	DÉNEIGEMENT BAC TNO 02-03	100,00 \$
C1300411	SÉRVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	TABOURET INDUSTRIEL, ENS. CASIER	2 343,31 \$
C1300412	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU TÉMISCAMINGUE	ADHÉSION 2013	25,00 \$
C1300414	SÉBASTIEN LABEL, AVOCAT	CONSULTATION	3 106,19 \$
C1300417	VILLE DE ROUYN-NORANDA	FORMATION ONU	689,86 \$
C1300419	VILLE DE VILLE-MARIE	1 ^{ER} VERS PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300421	XEROX CANADA LTEE	CONTRAT COPIE MARS 2013	507,48 \$
C1300422	BELL CONFÉRENCES INC.	APPEL CONFÉRENCE 26/02,07/03	80,41 \$
C1300423	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ 20/02 AU 21/03	3 136,49 \$
C1300425	CHAMBRE DE COMMERCE DE VILLE-MARIE	SOUPER 48E NORD- M. JACQUES	35,00 \$
C1300426	CKVM	CHRONIQUE CULTURELLE, POLITIQUE	390,92 \$
C1300427	CONSEIL DE LA CULTURE	2 ADHÉSION 2013 - BALANCE	60,00 \$
C1300432	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	EXAMEN D5612-D5613 27-03-2013	620,00 \$
C1300435	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	INSCRIPTION 22-23 MAI 2013	137,97 \$
C1300440	IMPRIMACTION	AFFICHES QEF, CARTES AFFAIRES MRCT	367,28 \$
C1300444	LE REFLET	OFFRE EMPLOI CAMIONNEUR, AGRO	425,41 \$

N° chèque	Nom	Description	Montant
C1300445	LES AMI(E)S DE L'ACFO-TÉMISKAMING	INSC. A. WAROLIN + G. BEAULIEU	50,00 \$
C1300452	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT AVRIL 2013	1 771,85 \$
C1300453	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAIT	PADEL 2012 FERME CHARLIE SENC	2 831,62 \$
C1300454	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	DÉPLACEMENT 23 FÉVRIER	6 896,90 \$
C1300455	TOURNOI DE GOLF DESJARDINS	DON - FONDATION CSSF	500,00 \$
C1300457	TÉLÉ VM	TÉLÉ DON DE TV-TÉMIS 2013	500,00 \$
C1300460	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. JANVIER 2012	1 876,38 \$
C1300461	TÉLÉBEC LTÉE	RELEVÉ 19-03-2013 (139-6556)	839,93 \$
	TOTAL		554 404,77 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1^{er} mai 2013.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

05-13-260A

Ligne du Mocassin.

Attendu que la Ligne du Mocassin traverse plusieurs municipalités situées sur le territoire de la MRC de Témiscamingue;

Attendu que la Ligne de Mocassin a une longueur totale de près de 45 km;

Attendu que cette ligne est accessible à tous gratuitement;

Attendu que le ministère des Transports du Québec a un programme permettant le soutien financier à l'entretien de cette ligne;

En conséquence,

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports du Québec une contribution financière pouvant atteindre 67 500 \$ pour l'entretien de la Ligne du Mocassin pour la saison 2013.

05-13-261A

Lancement de la campagne « Des femmes en politique municipale, c'est primordial! ».

Le Centre de Femmes du Témiscamingue lance une campagne de sensibilisation aux élections municipales 2013, afin de maintenir l'égalité de représentation des conseillères et obtenir la parité dans les conseils municipaux. Un espace sur le site Internet de la MRC de Témiscamingue est dédié à cette campagne. À chaque semaine, une nouvelle capsule promouvant cette campagne y sera diffusée.

Autorisation de versement d'aide financière – Société d'histoire du Témiscamingue.

05-13-262A

Considérant le rapport d'activités déposé par l'organisme concerné;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Philippe Barette
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le versement d'aide financière comme suit, conformément au budget de la MRCT :

➤ Société d'histoire du Témiscamingue (Centre d'archivage) :

Année 2012 : **5 250 \$**

05-13-263A

Acquisition des installations nautiques à Laniel.

Considérant qu'en 1999, la MRC de Témiscamingue a entrepris des démarches auprès de Travaux publics Canada pour l'acquisition des installations nautiques à Laniel (Réf. : N° 9075-R054/1);

Considérant que ce projet consiste en la cession des infrastructures nautiques et du terrain décrit comme étant une partie du lot 30-11-A, rang 8, au cadastre officiel du canton de Mazenod;

Considérant que le 13 février 2008, par voie de résolution, le comité administratif de la MRCT, autorisait la conclusion d'une entente entre le ministère des Transports du Québec, le Comité municipal de Laniel (TNO) et la MRCT concernant une permission d'utilisation d'une emprise ferroviaire pour les fins d'accès au quai fédéral de Laniel;

Considérant que le 3 octobre 2008, la MRCT a reçu copie dûment signée de la « *Permission d'utilisation d'une emprise ferroviaire abandonnée* »;

Considérant que la MRC de Témiscamingue confirme son intérêt à poursuivre la démarche entreprise depuis 1999;

Considérant la demande du Comité municipal de Laniel reçue le 25 avril 2013;

Considérant la résolution n° 8C du Comité municipal de Laniel qui confirme prendre les mêmes engagements que la MRCT;

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que la MRCT confirme son accord à se porter acquéreur des installations portuaires et propriétés du ministère des Pêches et des Océans, situées au quai de Laniel. Il s'agit d'une cession à titre gratuit moyennant le paiement par la MRCT de certains frais. Ces dépenses sont à la charge du Comité municipal de Laniel;

❖ Que la MRCT consent au projet de construction de la marina présenté par M. Herman Huisman et M^{me} Johan Huisman;

- ❖ Que la MRCT se dit satisfaite de l'état desdites installations portuaires;
- ❖ Que la MRCT s'engage à l'effet que lesdites installations et propriétés demeureront accessibles au public pour une période de cinq ans à compter de la date de la cession;
- ❖ Que la MRCT s'engage à signer un bail d'occupation avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) afin de régulariser la présence desdites installations dans le domaine hydrique de l'État;
- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

05-13-264A

Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (78^e rencontre).

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Louis-Philippe Dénommé, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

//

M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n^o 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

Projet : Cotisations à la SOPFIM et à la SOPFEU

Demandeur : Corporation de développement de Laverlochère

Montant demandé : 1 019,76 \$

BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX	
Revenus (droits de coupe)	34 558,90 \$
Retraits (projets) 25 941,33 \$ + 1 019,76 \$	-26 961,09 \$
Solde	7 597,81 \$

Il est proposé par M. Philippe Barette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Laverlochère.

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

05-13-265A Aucune question de l'assistance.

05-13-266A **Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 15 mai 2013
- Comité administratif : 5 juin 2013

Il est 19 h 35.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.